

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENTE EN VUE DE L'OCCUPATION D'UNE PROPRIETE COMMUNALE

I : PROPRIETAIRE

Ville de Frontignan, place de l'Hôtel de Ville, BP 308 34113 Frontignan cedex.
Représentée par Michel Arrouy, maire

II : OBJET

Mise en place d'un recueil de manifestations d'intérêt concurrentes en présence d'une manifestation d'intérêt spontanée formulée auprès de la Ville de Frontignan pour installer un camion équipé pour la vente de pizzas et de boissons non alcoolisées à emporter, à partir du 15 juin 2025 au 31 décembre 2025 sur une parcelle de terrain, dépendant du domaine public et enregistré en tant que :

- **Concession n°3, superficie de 11.80 m² située avenue Ambroise Paré.**



Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public cette manifestation d'intérêt concurrente et de permettre à tout tiers, souhaitant occuper cette propriété communale pour activité commerciale et de se manifester conformément aux dispositions de l'article L.2122-4-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Les tiers souhaitant se manifester devront remettre leur proposition selon les conditions définies dans le présent avis de publicité mis en ligne sur le site de Frontignan.

Pour l'année 2025, les tarifs de cette concession sont établis de la manière suivante : un forfait mensuel de 121 € par mois jusqu'à 10 m² et de 18 € le m² supplémentaire, soit 460,2 € par trimestre.

III : CONDITIONS DE PARTICIPATION :

La manifestation d'intérêt en vue de l'occupation de ces lieux, susceptible d'être exprimée dans les délais imposés, devra comporter au minimum :

- Une photocopie de la carte permettant l'exercice de l'activité commerciale (sédentaire ou non sédentaire).
- Un K.bis du registre de commerce ou du répertoire des métiers de sa société.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité.
- Une présentation des gammes de produits et des gammes de prix proposés à la vente.

IV : PROCEDURE :

Restreinte, organisée en vue de la signature d'une convention fixant les modalités d'utilisation du domaine public.

En cas de présentation d'une ou plusieurs manifestations d'intérêt concurrentes, une procédure de sélection sera mise en place par la Ville au seul bénéfice des porteurs de projet s'étant manifestés dans les conditions fixées par les présentes et dans les délais imposés.

Date limite de réception des candidatures : le vendredi 13 juin 2025 à 12 h.

V : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Adresse à laquelle les manifestations d'intérêt doivent être envoyées par courrier ou remises en main propre :

Pôle Ressources - Service Action Economique et Commerciale.
Hôtel de ville
34110 Frontignan

Date de publication de l'avis : 3 juin 2025